

Compte rendu Commission de Synthèse du 23 Janvier 2019

Ordre du jour :

- DM n°2 de l'Office de Tourisme.
- Budget 2019 de l'Office de Tourisme.
- Présentation de l'étude sur l'attractivité du Centre Hospitalier de Ruffec.
- Point sur le Contrat Local de Santé 2ème génération et demande de subvention pour animation CLS 2019.
- Coordination et animation du Contrat Régional
- Les Florales 2019.
- Demande de subvention pour le poste de développeur territorial 2019 (direction).
- Versement taxe de séjour 2018.
- Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données personnelles (RGPD)
- Questions diverses :
 - Point d'avancement Plan de Mobilité Rurale, retour sur l'enquête publique SCOT et les observations des Personnes Publiques Associées (PPA).

Présents :

Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA (Présidente du Pays Ruffécois), M. Bernard CHARBONNEAU (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Val de Charente ; Ruffec), M. Christian CROIZARD (CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Laurent DANEDE (Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Cœur de Charente ; Tourriers), M. Jean-Pierre DE FALLOIS (Président CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Jean-Marc DE LUSTRAC (1er Vice-Président du Pays Ruffécois ; CdC Cœur de Charente ; Vars), Mme Danièle DORFIAC (CdC Val de Charente ; Taize-Aizie), M. Geoffroy DUDOUIT (CdC Val de Charente ; St-Sulpice de Ruffec), M. Claude GUITTON (CdC Cœur de Charente ; Villognon), M. Yves LACOUTURE (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Cellettes), M. Claudy SEGUINAR (CdC Val de Charente ; Verteuil-sur-Charente), M. Jean-Louis STASIAK (CdC Cœur de Charente ; Xambes).

Excusés :

Mme Nicole BONNEFOY (Conseillère Départementale ; Sénatrice de la Charente), M. Franck BONNET (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Saint-Fraigne), M. BROUTE Alain (CdC Cœur de Charente ; Ranville-Breuillaud), M. Jean-Pierre CHAUVIN (CdC Val de Charente ; Paizay-Naudouin-Embourie), Mme Brigitte FOURÉ (Conseillère Départementale),

DM n°2 de l'Office de Tourisme.

Annexe 1

Lors de l'élaboration du budget primitif 2018, le compte 6411 « Salaires et appointements » et le compte 6451 « Cotisations URSSAF » n'ont pas été suffisamment dotés. Il est donc proposé d'ajouter 8 000 € au compte 6411 et 6 000 € au compte 6451.

Pour ce faire, il est proposé d'enlever :

- 9 000 € au compte 022 « Dépenses imprévues »
- 4 000 € au compte 6236 « Catalogues et imprimés »
- 1 000 € au compte 6231 « Annonces et insertions ».

Validez-vous la décision modificative n° 2 de l'Office de tourisme ?

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse valident la décision modificative n°2 de l'Office de Tourisme

Budget 2019 de l'Office de Tourisme.

Annexe 2

Le comité de direction de l'Office de tourisme doit valider le budget primitif 2019 le 12 février prochain. Or, la simulation budgétaire pour 2019 ne permet pas d'équilibrer les recettes avec les dépenses prévues.

L'excédent constitué par l'Office de tourisme depuis sa création en 2014 est aujourd'hui presque entièrement consommé. Pour rappel, l'Office de tourisme a perdu 15 000 € du Département de la Charente, 30 000 € de la Région qui sont compensés pour partie depuis 2018 par l'appel à projet NOTT (30% du salaire chargé du chef de projet soit 15 341 € pour 2019) et 0,50 € par habitant sur les cotisations versées par les Communautés de communes (perte de 18 595 € pour 2019). Depuis sa création, l'Office de tourisme a mis en place plusieurs actions pour développer des ressources propres comme l'ouverture d'une boutique ou la recherche de partenariats avec les prestataires locaux. L'instauration en 2016 de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire a également permis de créer une nouvelle ressource financière.

En parallèle, l'Office de tourisme travaille depuis plusieurs années à la réduction de ses dépenses en renégociant des contrats ou grâce à la mutualisation. La mise en place du géocaching Terra Aventura en 2016, déployé par le Comité Régional de Tourisme, a généré des dépenses qui ont fortement augmenté en 2018 puisque le réassort en matériel est devenu payant :

- 4 000 € en 2017 (création, maintenance et réassort)
- 9 400 € en 2018 (création, maintenance et réassort)
- 7 070 € en 2019 (sans nouveau parcours) ou 13 350 € (avec 2 nouveaux parcours).

En 2018, le géocaching Terra Aventura a attiré 20 000 visiteurs sur le territoire.

Quelles solutions à envisager pour permettre d'équilibrer le budget 2019 de l'Office de tourisme ?

- Faut-il créer les 2 nouveaux parcours de géocaching sur le territoire (Ruffec et St Amant de Boixe/Montignac) ?
 - Est-ce que l'Office de tourisme doit continuer de financer les dépenses de géocaching ?
 - Est-ce que l'Office de tourisme peut récupérer les 0,50 € par habitant qui avaient été laissés au PETR ?
- Avez-vous d'autres idées ?

→ Avis de la commission de synthèse

Afin d'équilibrer le budget 2019 de l'Office de Tourisme, les membres de la Commission de Synthèse proposent :

- *une augmentation de 0.60€ de la cotisation*
- *de ne pas créer les 2 nouveaux parcours*
- *de solliciter les communes (sur la base du volontariat) pour participer au financement du géocaching.*

Présentation de l'étude sur l'attractivité du Centre Hospitalier de Ruffec.

L'objet est de présenter les conclusions de cette étude sur l'hôpital de proximité et de valider les propositions des suites de cette étude. Le diagnostic complet sera en ligne après le 06 février 2019.

Les objectifs spécifiques proposés :

- Réaliser un état des lieux statistique des indicateurs disponibles à l'échelle du territoire sur l'accès aux soins
- Avoir un retour qualitatif des acteurs clés du territoire afin d'identifier les principales spécificités dans les liens ville-hôpital
- Dégager des pistes et réflexions pour favoriser l'accès aux soins de premier recours de la population

Rappel de la méthode utilisée :

- État des lieux statistique
- Enquête auprès des professionnels de santé libéraux
- Rencontre des personnels hospitaliers
- Entretien des représentants d'usagers.

Les éléments importants de l'étude

- Une zone de chalandise définie par une accessibilité en moins de 30 minutes :
 - 174 communes sur le Sud Vienne, le Sud Deux-Sèvres et le Nord Charente, 78000 habitants, de nombreux professionnels de santé concernés (230)
- Une participation importante des professionnels de santé à l'enquête :
 - 43% dont 57% des médecins généralistes
- L'enquête auprès des professionnels de santé (PS) révèle :
 - Une communication insuffisante des activités de l'Hôpital (+ de 50% des PS)
 - Moins d'un quart des PS recommanderait le CH de Ruffec pour l'ensemble des services
 - Satisfaction globale liée aux prises en charge (pour les 76 PS ayant recours au CH de Ruffec – 33%)
 - Satisfaction globale de la qualité des soins (seulement 1 sur 10 PS s'estime insatisfait)
- Retour sur l'enquête auprès des professionnels de santé de l'établissement
 - Lien ville-hôpital :
 - Des qualités relationnelles variables et « médecin dépendant »

- Temps d'attente trop long aux urgences
- Historique négatif qui pèse lourd et génère une appréciation défavorable des compétences dans certains services
- La qualité de prise en charge
 - Manque de confiance pour certains services
 - Un accès spécialisé pour les consultations externes
 - De bonnes relations patients/professionnels du CH

Proposition des suites à donner

- Présentation en comité syndical de l'étude par l'ORS en présence du CH
- Présentation en réunion publique par l'ORS en présence du CH en mars
- Prise en compte des éléments du diagnostic dans le cadre du projet d'établissement à venir
- Travail autour des liens ville/hôpital et communication dans le cadre de l'axe « **Axe 1 : Offre et accès aux soins** » du CLS 2.0

Une présentation de cette étude sera faite par l'ORS lors du prochain Comité Syndical du 4 février.

Point sur le CLS 2^{ème} Génération et demande de subvention pour animation CLS 2019.

Démarche CLS 2.0 :

Nous sommes actuellement dans la phase de réécriture du CLS 2.0. Les 2 communautés de communes ont validé par délibération comme le PETR les 3 axes et les objectifs attendant au mois de décembre 2018.

La signature de la lettre d'engagement aura lieu en présence du DG ARS le 04 février 2019. Une conférence de presse précédera le CoPil départemental lançant officiellement les CLS 2^{ème} génération de la Charente.

Demande de subvention Contrat Local de Santé :

Afin de pouvoir maintenir une coordination autour de ce projet, nous vous proposons de solliciter l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine pour obtenir un financement annuel d'au minimum 15 000€ pour l'année 2019 et les suivantes. Des discussions sont en cours pour la signature éventuelle d'un CPOM sur la durée du CLS soit jusqu'en 2022, ce qui garantirait des moyens constants sur la durée du contrat.

Planning 2019 du CLS 2^{ème} génération :

- Signature de la lettre d'engagement le 04 février 2019
- Signature du contrat par voie administrative de l'ensemble des parties
- Constitutions des groupes de travail pour la rédaction des fiches actions – Mars/Octobre 2019
- Présentation et validation des fiches actions (comité technique et CoPil) – Novembre/Décembre 2019

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la Commission de Synthèse autorise Mme la Présidente à solliciter l'ARS pour l'animation 2019 du CLS.

Coordination et animation du Contrat Régional.

Compte-tenu de l'arrêt prolongé de la Direction et afin que le PETR puisse continuer à participer à la mise en œuvre du contrat Régional en collaboration avec la CdC du Mellois, il serait souhaitable de créer un poste à mi-temps de chargé(e) de mission coordination et animation du contrat Régional. Ce poste sera financé par la Région (60%) à 0.5 ETP et par les remboursements des salaires et des charges versés par l'assurance statutaire. Ce contrat aura une durée qui sera déterminée par le commencement de l'élaboration du contrat avec la Région jusqu'à sa signature.

Nous avons 2 possibilités de contrat :

- un contrat pour accroissement temporaire d'activité (création de poste, vacance de poste) mais la difficulté est de gérer le temps de l'arrêt et nous ne pourrions pas financièrement avoir 1 agent plein temps et un agent à mi-temps ;
- un contrat pour remplacement temporaire de fonctionnaires (pas de création de poste car il existe déjà et pas de vacance d'emploi) mais contrat à renouveler en fonction des arrêts maladie de la Directrice.

Dans l'attente d'une réponse du comité médical concernant les arrêts de la Directrice, nous vous proposons de créer le poste de manière à ne pas perdre de temps selon le contrat qui sera mis en place.

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la Commission de Synthèse proposent de s'orienter vers un contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Les Florales 2019.

1/ Financement

Nous avons la possibilité via le TEPOS d'avoir des financements de l'ADEME de l'ordre de 15% du budget global de la manifestation, soit environ 3 000 €.

2/ Thème : Mon jardin, ma planète

Nous souhaitons nous appuyer sur les Florales pour organiser des animations du programme TEPOS. En effet, organiser un événement seul dédié au TEPOS requiert du temps et des ressources financières importantes pour, peut-être, attirer seulement 300 personnes. Les Florales en 2018 ont attiré autour de 3000 personnes sur 2 jours.

Pour créer un lien avec le TEPOS et le PCAET, nous voulons entre autres mettre en place deux chapiteaux pour des conférences en continu sur les deux jours. L'un dédié aux thématiques TEPOS et l'autre aux questions de jardinage sans pesticide (loi du 1er janvier 2019 pour les particuliers).

Nous allons aussi réutiliser les panneaux, réalisés en 2018 par le PETR, présentant des écogestes liés au jardin ayant un impact sur la consommation d'énergie (ex : faire sécher son linge dans son jardin, utiliser les alliés des jardins au lieu de pesticides, le paillage, le compostage...).

Idées des conférences :

- L'eau, un enjeu face au réchauffement climatique

- L'isolation du bâti par le végétal (chanvre, paille, ouate de cellulose...) avec un stand dédié et nous espérons avoir le CAUE et le chanvre Mellois à minima
- Les toitures végétalisées
- La phyto-épuration
- La permaculture
- Les auxiliaires insolites au jardin
- Le rôle et la place du végétal dans le milieu urbain
- Le rôle bioclimatique du végétal (haie pour protéger du vent, orientation de la maison et du jardin, écran solaire par les arbres, améliorer le confort d'été...)

Nous allons aussi accueillir l'opération mon Territoire au fil de l'eau.

3/ Inscription des exposants

Rappel exposants 2018 :

61 exposants : 23 horticulteurs, 16 artisans du jardin, 9 artisans d'art, 9 artisans du goût, 4 associations.

Exposants 2019 :

Aujourd'hui 36 inscrits (dont 1 nouveau) et 10 inscriptions (réponses positives) en attente soit **46 exposants** : 19 horticulteurs, 10 artisans du jardin, 5 artisans d'art, 8 artisans du goût, 4 associations.

De plus, certains exposants ont diminué leur surface.

Nous avons 11 réponses négatives (dont 9 participants 2018) et 12 exposants n'ayant donné aucune réponse pour l'instant. Il reste 4 exposants à contacter pour le TEPOS.

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la Commission de Synthèse valident l'organisation des florales 2019.

Demande de subvention pour le poste de développeur territorial 2019 (direction).

En 2018 nous avons sollicité la Région pour le financement du poste de Direction à hauteur de 62 000€. Nous avons reçu une réponse nous informant que la commission permanente du Conseil Régional avait décidé de nous accorder une aide de 15 000€.

Compte tenu que nous sommes dans la phase élaboration du futur Contrat avec la Région, nous vous proposons de réitérer la demande pour l'année 2019.

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la Commission de Synthèse autorise Mme la Présidente à solliciter la Région pour le financement du poste de Direction.

Versement taxe de séjour 2018.

Afin que le PETR puisse reverser à l'Office de Tourisme la taxe de séjour prélevée en 2018, avant le vote du Budget, celui-ci doit mettre au vote le reversement de celle-ci.

La taxe de séjour 2018 à reverser pour un montant de 14 747,40 € devra être inscrite au budget 2019.

→ **Avis de la commission de synthèse**

Les membres de la Commission de Synthèse valident le versement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme avant le vote du budget.

Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données personnelles (RGPD).

Le nouveau RGPD (Règlement Général de Protection des Données personnelles) impose aux collectivités et à leurs établissements publics la nomination d'un DPO (Délégué à la Protection des Données), c'est-à-dire une personne qui va accompagner et conseiller le PETR dans sa mise en conformité avec le RGPD.

Le PETR n'a pas en interne un salarié qui pourrait assumer ce rôle, il faut en effet des connaissances juridiques et techniques en matière de protection des données. Une réunion a été organisée avec les 2 Communautés de communes et l'ATD (Agence Technique Départementale) le 24 septembre pour connaître la proposition d'accompagnement de l'ATD pour ses adhérents.

L'ATD propose au PETR un accompagnement sur 3 ans qui comprendrait :

- un audit en 3 étapes
- un suivi régulier lors de changements et de nouveautés
- une charte informatique
- une sécurité informatique
- une formation pour les salarié
- un portail des droits.

Cet accompagnement coûterait 500 € par an, ce qui représente un coût inférieur aux propositions de cabinets d'avocats ou de sociétés d'informatique.

Sachant que le PETR est déjà adhérent de l'ATD, acceptez-vous que le PETR désigne l'ATD comme DPO ?

→ **Avis de la commission de synthèse**

Les membres de la Commission de Synthèse acceptent de désigner l'ATD comme DPO.

Questions diverses :

Point d'avancement Plan de Mobilité Rurale (Annexe 3).

Diagnostic en cours et ce jusqu'en Mars 2019 :

- Statistique

Un premier bilan a été présenté le 07 décembre 2018 par le CEREMA compilation des éléments déjà connus

- Structuration autour de l'axe RN10

- Problématique d'accès et désertification des services pour les franges extérieures du territoire
- Peu d'intermodalité
- Prévalence de la voiture dans les déplacements quotidiens
- Qualitatif :
 - Les rencontres géographiques avec les élus du territoire : synthèse en pièce jointe
 - Les rencontres bilatérales avec les acteurs du territoire :

Elles se déroulent actuellement et ce jusqu'au 29 janvier sur 5 dates.

19 acteurs représentatifs ont été ciblés (MAIA, les centres sociaux, Emmaüs, les représentants des CDC, l'office du tourisme notamment)

- L'enquête habitants : (**Annexe 4**)

Lancée lundi 21 et annoncée par voie de presse le 17 janvier, elle est en ligne sur le site du Pays, sera diffusée aux communes par l'intermédiaire des CDC jeudi 24 en conseils communautaires. Et auprès des différents partenaires (MDS, CSCS, associations etc.)

Les membres de la Commission de Synthèse prennent note de ces informations.

Bilan Enquête Publique du SCoT du Ruffécois.

L'enquête publique du SCoT s'est déroulée du 30 novembre 2018 au 11 janvier 2019. Il s'agit de la dernière phase du SCoT avant son approbation définitive en comité syndical puis par les services de l'État.

Le commissaire enquêteur nous a remis sa synthèse de l'enquête publique (**Annexe 5**) que nous vous résumons ci-après.

Le premier point concerne les avis des Personnes Publiques Associées ou Consultées (Services de l'État, chambres consulaires, CDPENAF, communautés de communes...). Au total, 22 réponses ont été formulées : 4 favorables, 14 favorables avec réserves, pistes de réflexions ou remarques, 2 défavorables et 2 n'ont pas d'avis à émettre. Le PETR, lors de deux comités de pilotage SCoT a travaillé à répondre à l'ensemble de ces observations. Ces propositions de réponses ont été compilées dans le document « Mémoire aux avis PPA ».

Le second point concerne les observations du public. Au total, 64 personnes se sont exprimées, 70 contributions ont été faites et 4 sont arrivées hors délai. De la même manière, le PETR a apporté des réponses à ces observations sous la forme d'un « Mémoire aux observations du public ».

Les observations du public ont été regroupées en 6 catégories (détail des parties dans **l'Annexe 5**) :

1. Les énergies renouvelables (63% des observations) ;
1. Les transports (2 observations) ;
2. Économie (34% des observations) ;
3. Urbanisation (23% observations) ;
4. Environnement et forêts (3 observations) ;
5. Dossier, méthodologies, ... (10 observations).

Suite de la procédure :

Le PETR du Pays du Ruffécois doit répondre aux différents sujets abordés lors de l'enquête publique et repris dans la synthèse des observations du commissaire enquêteur. Suite à cette réponse, le commissaire enquêteur nous remettra son rapport final d'enquête publique, incluant l'avis du commissaire enquêteur sur le projet de SCoT.

Enfin, le projet de SCoT sera modifié, conformément aux évolutions proposées dans les documents « Mémoire aux avis PPA » et « Mémoire aux observations du public » et présenté pour approbation lors du comité syndical du 13 mars 2019. Le SCoT sera ensuite applicable sous 2 mois (retour service de l'État).

Les mémoires aux avis PPA et observations du public seront transmis par email aux délégués.

Les membres de la Commission de Synthèse prennent note de ces informations.

Mme La Présidente indique aux membres de la Commission de Synthèse, que lors du prochain comité syndical du 6 février, les étudiants du Roc Fleuri présenteront une étude sur le temps des jeunes.